



9142 - Y a-t-il du mal à changer le nom qu'on a voulu donner à son fils ?

question

Mon frère a eu un enfant. Avant sa naissance, il avait voulu l'appeler Abd al-Matine. Après la naissance du bébé, son père (le grand-père) s'est fâché et a demandé à son fils de lui trouver un autre nom. Que doit-il faire ? J'ai entendu que le changement de l'intention nécessite une expiation qui consiste à jeûner trois jours ou à nourrir des pauvres pour quelques jours.

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'intention non extériorisée n'est assimilable ni à un serment ni à un vœu. C'est pourquoi votre frère n'a aucune expiation à faire s'il choisit un beau nom pour son fils de manière à plaire à son père.